



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : département des Hautes-Pyrénées

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour l'OZONE.

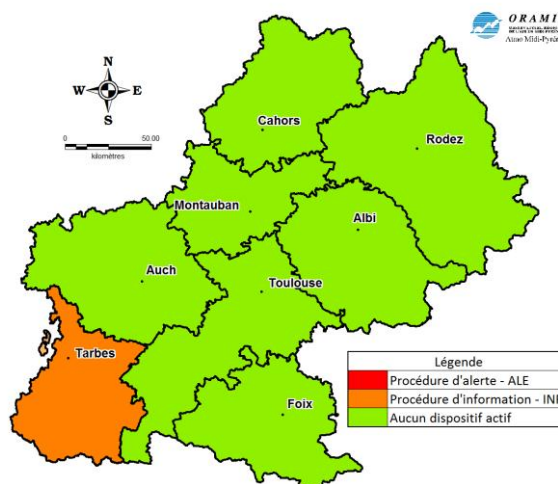
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 19/07/2016 à 19h00

Sur le département des Hautes-Pyrénées, l'ORAMIP mesure actuellement une concentration maximale en ozone (O_3) supérieure à 180 microgrammes par mètre cube ($\mu g/m^3$) pour la journée du 19/07/2016.

La concentration horaire maximale mesurée s'élève, ce jour, à $181.5 \mu g/m^3$ sur le département des Hautes-Pyrénées.

MERCI DE RELAYER CE MESSAGE



DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de la formation de ce polluant est la transformation sous l'action du soleil, de la chaleur, et d'un vent faible, de certains polluants émis essentiellement par les automobiles et les industries. L'ozone apparaît à partir du début de l'après-midi et ses teneurs culminent au plus chaud de la journée, puis diminuent généralement le soir.

ÉVOLUTION

Les masses d'air stagnantes sur le département des Hautes-Pyrénées ont permis l'accumulation des émissions polluantes qui, sous l'effet des températures élevées et d'un fort ensoleillement à former de l'ozone dans l'après-midi du 19/07/2016. Les niveaux d'ozone dans l'air devraient rester élevés au cours de la nuit. Mercredi 20/07/2016, les niveaux d'ozone resteront assez importants mais l'arrivée d'une couverture nuageuse dans l'après-midi associée à des températures plus basses devraient faire diminuer les concentrations sous le seuil réglementaire. L'indice de qualité de l'air est prévu médiocre sur l'ensemble du département pour la journée du 20/07/2016.

Cette procédure est valable pour la journée du 19/07/2016.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- Éviter d'utiliser son véhicule à moteur,
- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun, le vélo, la marche à pied...
- limiter certaines activités qui conduisent à émettre des hydrocarbures dans l'air et aggravent la pollution.



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : département des Hautes-Pyrénées

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour l'OZONE.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 19/07/2016 à 19h00

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur www.oramip.org

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : département des Hautes-Pyrénées

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour l'OZONE.**

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 19/07/2016 à 19h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les villes du département des Hautes-Pyrénées.